

# Journal de Roubaix

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, Lille et les départements. — Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Walsouy, rue Saint-Jacques, 20. — A PARIS, à l'Agence des Annonces, place de la Bourse, 6. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. HENRI LEBLANC, rue de la Saïon. — En vente à Paris : aux Librairies de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

**CE NUMÉRO**  
Comprendant SIX PAGES  
NE DOIT ÊTRE VENDU  
QUE 5 CENTIMES

## CHRONIQUE MÉDICALE HYGIÈNE DENTAIRE

On s'accorde généralement à voir, dans l'intégrité des dents dans leur régularité et leur excellente formation des signes d'une bonne santé générale ; il est certain du moins que d'une parfaite dentition dépend le fonctionnement normal des voies digestives ; une bonne mastication est le commencement d'une bonne digestion. Le principal rôle des dents est donc de diviser et de triturer les aliments. Sans doute, si on se place au point de vue esthétique, elles sont un ornement précieux et, sans elles, il ne saurait y avoir de vraie beauté, mais leur utilité apparaît surtout dans les services qu'elle nous rendent comme appareil masticateur. Il est par conséquent absolument nécessaire de veiller à leur conservation en leur donnant des soins hygiéniques indispensables. Ces soins sont de tous les jours et ils doivent être appliqués avec une parfaite régularité matin et soir.

Les dents qu'on ne soigne pas se couvrent à la surface d'une matière calcaire excessive et qui s'accumule dans les interstices et autour de la couronne ; il arrive parfois que la croûte jaunâtre formée est tellement épaisse qu'elle décolle la gencive. Cette substance calcaire est formée par les sels que contiennent la salive et le mucus buccal et qui, dans certaines circonstances, se précipitent et se déposent sur les dents. Celles-ci ne sont nullement gênées par la présence de ce tartre dentaire et jamais on n'a vu une carie ou une nécrose être provoquée par ces dépôts. Mais il n'en est pas de même de la gencive qui se décolle, s'irrite et s'enflamme ; certaines périopériodontites n'ont pas d'autres causes que l'accumulation du tartre autour de la dent. Il est donc nécessaire de l'enlever au fur et à mesure de sa formation et, à cet effet, la brosse à dents suffit.

La bouche est un milieu très favorable au développement d'une foule de microbes ; elle sert de porte d'entrée aux agents qui engendrent la plupart des maladies ; nous devons donc veiller à ce que la cavité buccale soit dans un état de propreté et d'asepsie parfaites. Le lavage fréquent des dents en faisant disparaître les conditions nécessaires au développement et à la reproduction de ces microbes pathogènes, seront une garantie non seulement contre les affections locales mais encore contre celles du pharynx, du larynx, des bronches, du poumon et même des voies digestives.

L'hygiène de la bouche tend surtout à assurer la conservation des dents à prévenir la carie et par suite, tous les accidents qu'elle entraîne après elle, comme les ragés de dents et les névralgies.

C'est par la carie que périment les dents ; c'est par elles que celles-ci atteintes en un point, se creusent lentement, mais infailliblement jusqu'à destruction complète si on n'intervient à temps et si on n'empêche le mal d'évoluer ses ravages. Pour bien démontrer que la carie est due aux fermentations qui se produisent dans la bouche ou aux liquides contenus dans les différents principes de notre alimentation et de nos sécrétions buccales, Magitot a obtenu des caries artificielles en plongeant pendant un an des dents saines dans ces produits. Il recouvrait la dent d'un enduit protecteur, tel qu'une couche de cire, sauf en un ou deux points sur lesquels il voulait que la carie se développât. D'après ses expériences, Magitot a su diviser en quatre catégories les substances qui attaquent la dent et cela, suivant l'action qu'elles exercent sur l'émail et l'ivoire.

Il est certains produits qui détruisent uniformément l'ensemble des tissus dentaires comme le sucre par ses produits de fermentation, les acides butyrique, lactique et malique, le cidre et l'acide carbonique.

D'autres substances désorganisent exclusivement spécialement l'émail, comme l'alun et l'acide oxalique.

Le tannin et les acides acétiques produisent principalement la destruction de l'ivoire, de sorte qu'ils n'ont leur maximum d'action que sur les points où l'émail a disparu. Celui-ci est formé d'une matière excessivement dure qui recouvre la dent sur toute sa partie apparente et lui sert d'enveloppe protectrice.

Enfin, Magitot a reconnu que certains produits étaient dépourvus de toute action destructive sur les tissus dentaires ; les principes neutres ou alcalins sont dans ce cas.

Il est facile de se rendre compte que par l'alimentation toutes ces substances sont introduites plusieurs fois par jour dans la bouche, mais, comme on l'a vu plus haut, elles n'agissent que lentement et si le contact est prolongé.

Toute fracture de l'émail en mettant à nu l'ivoire sous-jacent, expose celui-ci à se laisser attaquer par les détritus alimentaires et les sucs salivaires et produit là la carie. On doit donc éviter d'écraser entre ses dents des corps durs comme des noyaux de fruits ou des objets métalliques.

Les soins de la bouche présentent l'avantage d'entretenir la blancheur des dents et une haleine douce. La carie en permettant à certaines substances de séjourner et de s'accumuler dans la cavité formée produit cette acidité et cette fétidité particulières de l'haleine si fréquentes chez les personnes qui ont une mauvaise dentition. Le simple lavage des dents après le repas avec une brosse douce, suffit pour chasser de la bouche tous les produits de fermentation net de décomposition. Il est une pratique en usage dans certains milieux et qui consiste à se rincer la bouche après le repas. Quoique conforme à l'hygiène dentaire cette coutume s'acclimatera difficilement, car il répugne à certaines gens de faire en public la toilette de la bouche.

D'ailleurs, ce n'est pas suffisant de se rincer la bouche, car pour pénétrer dans les anfractuosités et les interstices des dents, il est nécessaire d'opérer de légères frictions. Cette brosse ne doit être ni trop dure, ni trop molle ; trop dure elle léserait la gencive qui saignerait et offrirait ainsi une porte d'entrée aux agents irritants et nuisibles venus de l'extérieur ; de plus, elle userait vite l'émail et provoquerait la carie ; si au contraire elle est trop molle, elle n'opère qu'un lavage incomplet et insuffisant. Le brossage doit être fait en tout sens et à l'aide d'eau ni chaude ni froide ; l'eau tiède présente l'avantage de ne pas être préjudiciable à l'émail des dents comme l'eau froide et d'opérer un meilleur nettoyage.

Le choix d'une bonne poudre dentifrice n'est pas chose facile et il exige des soins tout particuliers. On ne doit en général se servir que d'une poudre dont on connaît exactement la composition. Ce ne sont pas les poudres qui blanchissent le mieux les dents qui sont les meilleures, car, en général, elles joignent à cette qualité si recherchée d'user vite les dents. L'éclatante blancheur qu'elles produisent est due le plus souvent aux traces d'acide sulfurique ou chlorhydrique qu'elles contiennent. A moins d'indications spéciales la réaction d'une poudre dentifrice doit être franchement alcaline afin de neutraliser l'acidité de la salive.

Parmi les substances employées les unes sont nuisibles, les autres désagréables ; quelques-unes cependant, mais en petit nombre, satisfont aux exigences de l'hygiène.

Nous avons déjà vu que l'alun et le suc de lait en décapant l'émail préparent la voie de la carie dentaire. Les poudres de charbon sont désinfectantes et empêchent les fermentations, mais elles ont le désavantage de laisser de petites parcelles noires dans les interstices et d'être d'un usage peu agréable. Aux poudres astringentes de raifort, de menthe, de quinquina, de canelle, d'anis et de girofle doivent être préférées leurs essences qui sont d'un emploi plus facile.

Parmi les poudres minérales insolubles et neutres comme le talc, la magnésie, la pierre ponce porphyrisée, le corail rouge, le carbonate de chaux ou craie ordinaire préparée, on doit rejeter de prime abord le corail et la pierre ponce qui par leur dureté rongeraient vite l'émail.

La meilleure poudre est encore celle de craie ordinaire préparée et parfumée au goût de chacun. D'ailleurs, si l'usage de la brosse est indispensable, celui de la poudre ne l'est pas et un bon rinçage avec de l'eau pure dans laquelle on a versé quelques gouttes d'une essence quelconque, est, croyons-nous, aussi efficace que les mélanges plus ou moins savants dont on fait usage.

Malgré toutes les précautions qu'on prendra malgré l'observation de toutes les règles de l'hygiène, il arrivera parfois que ces mesures ne suffiront pas pour arrêter la carie dentaire. Cela tient à des prédispositions individuelles contre lesquelles il est difficile de réagir. Dans certaines familles les mauvaises dentitions sont héréditaires, et les soins les plus minutieux retardent la chute des dents mais ne l'empêchent pas.

Nous n'insistons pas sur les mesures à prendre pour arrêter la carie au début. Le dentiste qu'on doit consulter dans le plus bref délai reste seul juge des moyens à employer pour enrayer les progrès du mal.

Z DE LABAUME

## Informations

**LA LOI SUR LA PRESSE**  
Paris, 2 juillet. — La commission de la presse, chargée d'examiner la proposition Fabre, votée par le Sénat, qui avait convoqué comme on le sait les associations de presse pour leur demander leur opinion, a entendu M. Mézières, président de l'association des journalistes parisiens, et M. Dubar, président de la presse républicaine départementale.

M. Mézières s'est prononcé pour le maintien pur et simple de la loi de 1851. M. Dubar, pour le maintien avec modification en ce qui concerne les outrages au président de la République.

**AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS**  
Paris, 2 juillet. — La séance du conseil municipal était consacrée à l'exécution des affaires courantes, lorsque tout-à-coup, M. Ernest Moreau, de la minorité socialiste, a demandé l'urgence pour une proposition tendant à ce que les administrateurs des hôpitaux et des hospices veillent à ce que les prestes, passeurs ou rabbins, ne puissent pas entrer dans ces établissements, hors le cas où ils seraient demandés par les malades.

Aussitôt des protestations se firent entendre à droite et sur les bancs nationalistes. Laissez-nous travailler ! l'ordre du jour ! cria-t-on sur ces bancs.

M. Ernest Moreau demanda l'urgence, mais M. Escudier proposa le renvoi à la cinquième commission, c'est-à-dire l'enterrement de la proposition. L'urgence a été repoussée par 37 voix contre 32.

M. Gaston Méry a demandé à ce qu'on élérât, à Paris, place de l'Abattoir, une statue en l'honneur de M. Moré. Une nouvelle et tumultueuse manifestation se produisit. Le préfet de la Seine fait ses réserves, en

disant que, quelque fût le sentiment des auteurs de la proposition, elle revêtait un caractère politique. L'urgence a été néanmoins adoptée par 41 voix contre 26.

**LE GÉNÉRAL DE NEGRIER**  
Paris, 2 juillet. — Le bruit court avec persistance, dit le « Gaulois », dans les milieux militaires, qu'un des premiers actes du général André serait de réintégré dans son commandement le général de Negrier.

Nous voudrions espérer que ce bruit fut fondé, mais ce serait trop beau !

**LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE**

Paris, 2 juillet. — Les membres du Congrès international d'agriculture se sont réunis aujourd'hui en séance de sections.

Le Congrès comprend sept sections :

1. Economie rurale, président, M. Ribot.
2. Enseignement agricole, président, M. Goinot.
3. Dans cette section, M. Gain, professeur de l'Université a défendu un vœu tendant à l'introduction de l'enseignement agricole dans l'Université. M. Goinot, tout en préconisant la création d'un certain nombre de chaires agricoles, a combattu le vœu qui finalement a été rejeté.
3. Agronomie, président, M. le marquis de Vogüé.
4. Bétail et production chevaline, président, M. Louis Fassy.
5. Génie rural, président, M. Spolin, sénateur.
6. Culture coloniales, président, M. Fougère.
7. Lutte contre les parasites, président, M. Devello.

La première séance générale aura lieu demain matin à neuf heures.

**LES DROITS SUR LES CAFÉS**  
Paris, 2 juillet. — Les pourparlers engagés, depuis l'année dernière, sur la question des cafés entre les gouvernements français et brésilien, à l'effet d'éviter l'application d'un droit différentiel aux produits français importés au Brésil, viennent d'aboutir à la conclusion d'un accord vivandier.

Il a été convenu, entre les gouvernements, que moyennant la réduction de 20 francs que sera faite par la France sur le droit d'importation du café, ramené ainsi de 150 à 130 francs les 100 kilos, le statut quo sera maintenu ; les produits français continueront donc à ne payer à l'importation au Brésil que les taxes minima du tarif brésilien.

Ce statut quo ne pourra prendre fin que s'il est dénoncé six mois à l'avance.

**DECEPTION**  
L'aviation, le plus passionnant des problèmes auxquels puisse s'appliquer l'effort humain, vaudra sans doute encore bien des mécomptes à tous les chercheurs d'impossible.

C'est ainsi, qu'on devait lancer, hier, sur les bords du lac de Constance un nouvel aérodirigeable, construit par le comte Zeppelin. Tout était prêt, quand, au dernier moment, dit un télégramme on dut renoncer à l'ascension, « la direction dominante du vent étant par trop défavorable ».

Des termes de cette déception, il semble résulter que l'aéronaut du comte Zeppelin est bien, en effet, dirigeable, mais — c'est là son seul défaut — qu'il se laisse surtout diriger... par le vent !

**LE BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE A L'ÉLYSÉE**

Paris, 2 juillet. — Le bureau du Conseil général a rendu ce matin visite à M. Loubet.

On sait que MM. Galli, vice-président, Pugliesi-Conte et Gaston Méry avaient refusé catégoriquement de s'associer à cette démarche. M. Eymard, le deuxième vice-président, malade, s'était fait excuser.

M. Chérioux, président, a présenté ses collègues, MM. Marquet, Mithouard et Gay, syndic.

La réception très cordiale, s'est prolongée un quart d'heure environ.

Après avoir demandé à M. Loubet son concours pour les élections intéressant le département de la Seine, M. Chérioux a abordé la question politique.

Comme M. Loubet exprimait l'espoir que les questions irritantes, qui rendent la situation à l'Hôtel de Ville si tendue, s'apaiseraient, M. Chérioux a répliqué : « Il serait grand temps, car la population paraît très impressionnée ».

Eh ! bien, a répondu le Président de la République, quand un malade a la fièvre et qu'elle monte jusqu'à quarante degrés, beaucoup de temps se passe jusqu'à ce qu'elle redescende à la température normale et que les accidents à redouter disparaissent. Il va sans dire que ces paroles sont très commentées.

**LE SERVICE MILITAIRE DES FRANÇAIS hors d'Europe**

Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 81 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe. Cette proposition tend à supprimer l'inégalité existant entre les Français établis en pays étrangers et les Français établis dans les colonies françaises.

Les premiers sont exempts de service militaire et peuvent revenir passer en France plusieurs périodes de trois mois. Les seconds sont astreints à un an de service et doivent demeurer dix ans dans la même colonie sans remettre le pied en France.

De deux Français qui vont, l'un en Birmanie anglaise, par exemple, l'autre en Indo-Chine française, le premier a tous les avantages, le second tous les inconvénients.

M. Fleury-Ravarin, interprétant les désirs de l'union coloniale, demande que la dispense de deux années de service soit accordée de plein droit, à tout Français âgé de 18 ans, qui s'engage à se livrer pendant six années consécutives à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie hors d'Europe.

La proposition lui permet d'effectuer son année de service dès l'âge de 18 ans, au choix de l'intéressé, soit dans une métropole, soit dans une colonie. Elle l'autorise, pendant les dix années de son engagement, à obtenir des permis de séjour dans la métropole à raison de 4 ou 5 mois tous les deux ans.

Enfin, en cas de mobilisation, le chef du comptoir ou son fondé de pouvoir sont affranchis du rappel en Europe. Cette proposition servirait très utilement le développement économique de nos colonies et y favoriserait l'établissement de nos colons.

**A LA COMMISSION DU BUDGET**

**La propriété bâtie**  
Paris, 2 juillet. — La commission du budget a entendu, ce matin, le ministre des finances, au sujet de l'amendement Boucher, relatif à la révision décennale de l'évaluation de la propriété bâtie. L'accord s'est établi entre le ministre et M. Boucher ; la déduction à faire, prévue, par l'article 3, se rapportait uniformément pour le bâtiment et le matériel à 40 %. En ce qui concerne l'évaluation, le Gouvernement fera à la tribune des déclarations de nature à donner satisfaction à M. Boucher.

**Le budget spécial de l'Algérie**  
Le Gouvernement a fait connaître, à la commission du Budget, que bien que le rapport de la commission sur le budget spécial de l'Algérie fût prêt, il en ajournerait l'application à 1902. Il a admis en conséquence la commission de propositions pour le budget de 1901.

## UNE ÉTRANGE AVENTURE

**Une femme disparue et retrouvée**  
Paris, 2 juillet. — Un débitant de vins établi à Bordeaux, M. Bazingue, visitait hier après-midi l'Exposition avec sa petite fille Aline, âgée de cinq ans.

A un certain moment, il entra dans un établissement où s'exhibent des danseuses exotiques... ou prétendues telles. Le bordelais et son enfant se placèrent au fond de la salle. Soudain, la petite Aline s'écria :

— Voilà maman !

En même temps une danseuse, que l'enfant désignait du doigt, fondait en larmes et quittait précipitamment la scène, tandis que le marchand de vins, qui venait à son tour de reconnaître sa femme, poussait un cri de stupeur.

C'était bien elle, en effet, qui, le visage bronzé à l'aide d'un produit quelconque, les cheveux éparés, exécutait la danse des Ouled-Nail, aux applaudissements des spectateurs.

Le bordelais se rendit aussitôt chez M. Bouteiller, commissaire du quartier de Grenelle, auquel il déclara que l'infidèle l'avait quitté, il y a dix-huit mois, pour suivre un individu et lui avait emporté une somme de 2.000 francs.

Sur sa demande, le magistrat fit chercher la danseuse par un agent. Celle-ci raconta que son séducteur l'avait abandonnée, à Paris, après avoir perdu aux courses la somme qu'elle possédait. Elle s'était alors trouvée sur la pavé, sans ressources, et elle avait cruellement souffert. Faute de mieux, elle était enfin parvenue à se faire engager à l'Exposition.

Au bout de quelques jours d'études spéciales, elle était devenue une « danseuse exotique » parfaite.

Finalement, la malheureuse implora son pardon avec de tels accents de repentir sincère que son mari consentit à la reprendre. Les deux époux, réconciliés, quittèrent le commissariat bras dessus bras dessous, à la grande joie de la petite Aline. Mme Bazingue a juré que, dorénavant, elle serait le modèle des épouses et des mères.

## LES AFFAIRES DE CHINE

Les dépêches reçues dimanche et la nuit dernière laissent croire que le ministre d'Allemagne à Pékin a été réellement assassiné, mais ce qui ne fait plus de doute c'est la situation toujours désespérée des Européens dans la capitale et des ministres qui peuvent encore y être. La demande qu'ils ont faite de leurs passeports au Tsung-Li-Yamen aurait été refusée à la date du 19 juin.

Le secrétaire d'Etat Hay qui paraît mal goûter les plaisanteries de Li-Hung-Chang, a fait appeler auprès de lui, Wou-Ting-Fang, le ministre de la Chine à Washington, pour lui demander des explications au sujet de la fameuse dépêche-circulaire et pour le prier que le gouvernement de la République américaine n'était pas disposé à tolérer à nouveau ce qui, on le sait maintenant, n'était qu'une sinistre mystification.

En Angleterre on estime que la situation est plus grave que jamais et on ne cache pas que l'optimisme des journaux d'il y a deux jours a reçu un sévère démenti.

Les propositions des vice-rois sont l'objet de nombreux commentaires et plusieurs organes émettent cette réflexion qu'on doit profiter de ce moyen pour empêcher que la révolte gagne dans le sud et se disperser ainsi de l'obligation d'avoir à prendre des mesures dans cette région.

**Assassinat de M. Sabouraud**  
Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères communique à la presse l'avis suivant :

« M. Sabouraud, agent voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité, ainsi que deux maris français. »

**L'assassinat du ministre allemand**  
On mande de Shanghai au « Daily Express » :

« Le ministre allemand parcourait à cheval la rue des Légations le 16 juin, lorsqu'il fut assailli par des réguliers chinois et des Boxers qui l'arrachèrent de son cheval et le tuèrent. Les soldats mirent ensuite en pièces son corps avec leurs baïonnettes. »

La légation allemande et six bâtiments des autres légations furent incendiés. Un nombre considérable d'indigènes au service des légations furent tués et leurs cadavres jetés au milieu des flammes.

La confirmation officielle de ce fait horrible a produit la plus grande consternation parmi les consuls des puissances qui ont exprimé leur avis que la guerre avec le gouvernement chinois était devenue inévitable.

« Les consuls ne croient pas que les autres étrangers de la capitale soient encore sains et saufs. La dépêche annonçant la nouvelle du massacre du ministre allemand disait qu'il avait eu lieu le 18 juin. »

Berlin, 2 juillet. — Le consul d'Allemagne à Tien-Tsin envoie à la date du 29 juin les renseignements suivants :

Un message chinois vient d'arriver ici, venant de Pékin, et apportant la nouvelle suivante, écrite et revêtue de la signature de sir Robert Hart, inspecteur général des douanes :

« Le deuxième secrétaire de la légation d'Allemagne au commandant des troupes européennes. »

« La colonie étrangère est assiégée dans les légations. La situation est désespérée. Hâtez-vous. »

« Dimanche quatre heures de l'après-midi. »

Un message, qui se fut envoyé de Pékin par un missionnaire, annonce que le baron de Ketteler, ministre d'Allemagne, a été tué au moment où il se rendait au Tsung-Li-Yamen. La plupart des légations ont été incendiées. Les troupes qui les protégeaient manquaient de munitions.

**Le secrétaire de la légation égaleme assassiné**  
On mande de Shanghai au « Daily Telegraph » que M. Ketteler, le fils sans doute du ministre allemand, secrétaire de la légation à Pékin, a été lui aussi assassiné.

**Exécutions à Pékin**  
On mande de Nankin, 30 juin, au « Daily Express » :

« Le commandant des navires de guerre français a appris que des exécutions publiques d'étrangers ont eu lieu à Pékin depuis le 20 juin. Cette information a été envoyée par courrier par les prêtres français dans la capitale, qui déclarent avoir administré les patients. »

**Les troupes internationales**  
Les journaux publient la dépêche suivante : Shanghai, 1er juillet. — Une forte colonne de troupes internationales serait entrée à Pékin, ayant battu une armée composée de troupes impériales et de Boxers.

On télégraphie d'autre part de Nankin, 1er juillet, au « Daily Express » :

« Le vice-roi de Nankin, Lui-Kun-Yi, a reçu une dépêche du général Yun-Lu qui s'était enfui de Tien-Tsin à Pao-Lin-Fou. »

Le général déclare que la position est désespérée et implora le secours du vice-roi. Il dit que les troupes de huit puissances étrangères entrées au point de vue de Pékin ; que ces troupes sont au nombre de 80 à 40.000 (sic) ; qu'il ne peut résister plus de quatre jours, et que des renforts lui sont immédiatement nécessaires.

Le vice-roi de Nankin a également reçu un télégramme du général Yuan-Chi-Kin, déclarant que les troupes étrangères ont battu les soldats chinois et les Boxers à Lin-Tsin et qu'elles entreraient à Pékin d'ici très peu de temps.

« Londres, 2 juillet. — On télégraphie de Shanghai au « Daily Express » :

« Les troupes alliées ont capturé 60 Maxims et quelques canons Krupp dans le voisinage de Tien-Tsin. »

**Graves nouvelles reçues à Madrid**  
Le gouvernement aurait reçu dimanche, disent les journaux de Madrid, une dépêche du consul d'Espagne à Shanghai communiquant de graves nouvelles de Chine. D'après la dépêche, il ne resterait à Pékin que trois légations indomptées. La situation deviendrait chaque jour plus grave.

**Les Boxers**  
Une dépêche de Tche-Fou, au « Daily Express », en date du premier juillet, dit que les Boxers s'avancent en grand nombre sur Tche-Fou venant de la direction de Ping-Tou.

Le gouverneur Chan-Tung craint pour la sécurité de la ville. Des troupes ont été débarquées en toute hâte par les navires de guerre.

## TUÉE À COUPS DE CHAISE

Laval, 2 juillet. — Je vous ai signalé l'assassinat commis à Meslay par un chef cantonnier nommé Foucault, sur la personne de sa femme ; le coupable est âgé de cinquante et un ans. Sa victime en avait soixante-deux.

Le mari avait une amie, ce que n'ignorait pas sa femme ; aussi les époux faisaient-ils très mauvais ménage et des scènes de violence étaient fréquentes entre eux.

Vendredi matin, le mari alla déclarer aux voisins qu'en revenant d'arroser son jardin il avait trouvé sa femme morte au pied de son lit. Il prétendait qu'elle avait dû se tuer en tombant.

La gendarmerie fut prévenue et deux médecins appelés refusèrent de délivrer un certificat de décès, le parquet averti, se rendit à Meslay.

Après l'examen médical, il résulte que la femme Foucault a été assassinée. En effet, des morceaux d'une chaise brisée ont été retrouvés non loin du lit et des cheveux y adhèrent encore.

Foucault était chef cantonnier à Meslay depuis vingt-six ans.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 2 juillet 1900

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

**L'élection de Dôle**  
La Chambre valide l'élection de M. Mollard à Dôle.

**Le monument de Lafayette**  
M. Bourgeois dépose un projet de résolution à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Lafayette, qui doit avoir lieu le 4 juillet prochain. Ce projet de résolution est ainsi conçu :

« La Chambre des députés exprime, à la nation américaine, la gratitude de la France pour le don d'un monument, qui perpétuera, entre les deux Républiques, des souvenirs qui leur sont également chers. » (Applaudissements.)

M. Bourgeois rappelle que les enfants des écoles, aux Etats-Unis, ont ouvert une souscription pour offrir un statue de Lafayette à la France. (Applaudissements.) Le Gouvernement et le Parlement américain approuveront solennellement ce projet et voteront une adresse de reconnaissance à la France, pour la part qu'elle avait prise à l'établissement de l'indépendance. (Applaudissements proquo unanimes.) Le Parlement français doit répondre à cette manifestation d'une République amie. (Applaudissements à gauche.)

M. Massabuau. — C'était au gouvernement à déposer ce projet. (Applaudissements, bruit.)

Le ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement s'associe à l'hommage proposé pour une République dont les bons rapports, avec nous, sont si anciens. Il n'avait pas attendu le dépôt de ce projet pour faire parvenir, à Washington, l'expression de sa gratitude. Je suis heureux de dire que nos intérêts, qui sont en concordance sur tant de points avec ceux de la République américaine, ne sont en opposition avec eux nulle part, ce qui nous permet de continuer les traditions d'une amitié séculaire. (Applaudissements sur presque tous les bancs.)

Le projet de résolution est adopté à mains levées à l'unanimité.

Le président constate cette unanimité. (Très bien.)

Je ferai, dit-il, transmettre cette résolution, par voie diplomatique, au gouvernement des Etats-Unis. (Applaudissements.)

La Chambre ajourne sine die une proposition de M. Rabier, sur la responsabilité des Compagnies de chemins de fer.

**Le sucrage des vendanges**  
M. Pams demande à poser une question au ministre des finances sur la détaxe des sucrages employés aux vendanges.

Après l'intervention de plusieurs députés, l'ajournement de l'admission est prononcé.

**Les fleurs aux funérailles**  
M. Emile Dubois pose une question au ministre de l'intérieur et des cultes au sujet d'une circulaire du Père Leroy, jésuite, circulaire revêtue de l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris. Cette circulaire est intitulée : « Ni fleurs ni couronnes ! » Elle critique l'habitude de répandre à profusion des fleurs et des couronnes aux funérailles.

L'orateur donne lecture de cette circulaire.

L'extrême-gauche observe une attitude scandaleuse, affectant de souligner de ses ricanelements les passages où sont exprimés des sentiments chrétiens. Les droits protestent avec une énergie indignée.

M. Renou. — La fabrique aime mieux qu'on fasse dire des messes.

M. Poullain. — Nous exploiterons cela contre les catholiques. (Bruit.)

M. de Lanjuinais. — Vous n'avez pas le droit de parler de ces choses-là.

M. Suchetet. — Ce débat est inconvenant.

M. Dubois poursuit : « Je parle, dit-il, au nom de 500.000 curiers qui vont être ruinés ; les fabricants de couronnes de perles, les marchands de fleurs vont être ruinés. »

La circulaire émane d'une congrégation non autorisée (Exclamations ironiques : Ah ! Ah !)

**VIF INCIDENT**  
C'est encore l'ourra de jésuites, mais ils ne sont pas les seuls à essayer de détruire ainsi une industrie nationale. Les prêtres les imitent dans leurs prêches. Il y a une loi qui défend de se faire allouer des fonds en alléguant un crédit imaginaire, ou en faisant craindre un événement, 655-10-10 ; c'est ici son application.